RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET

BUDGET CITOYEN 2027

Le budget de l'État expliqué à tous



LOI DE FINANCES INITIALE pour l'année 2027

Novembre 2026

BUDGET CITOYEN 2027

Sommaire

Mot du Ministre....4

Introduction....5

I. **Rappel de quelques généralités....6**

II. **Processus de préparation du budget....9**

III. **Présentation du budget 2027....11**

IV. **Le budget 2027 en chiffres....14**

V. **Accompagnement des collectivités territoriales....24**

VI. **Quelques mesures nouvelles de la loi de finances 2027....25**

VII. **Comment le citoyen peut-il participer au processus budgétaire ?....27**

Glossaire....29

Informations utiles....30

BUDGET CITOYEN 2027

Mot du Ministre



Chers compatriotes,

Le budget de l'État indique, chaque année, d'où vient l'argent public et à quoi il sert. Cet argent, ce sont d'abord nos impôts et nos taxes, mais aussi les dons, les emprunts et les autres ressources que l'État mobilise. Il sert, par exemple, à payer les enseignants, les médecins et les forces de défense et de sécurité, à produire de la nourriture et de l'électricité, à construire des écoles, des routes, des forages et des postes de santé, à verser les bourses aux étudiants et aux familles vulnérables.

Le budget couvre une année civile, du 1er janvier au 31 décembre. Son but principal reste la satisfaction des besoins des populations. Or, ces besoins sont nombreux et ne peuvent pas tous être couverts en une seule année. Il faut donc faire des choix et fixer des priorités.

Pour l'année 2027, ces choix ont été guidés par la poursuite des orientations de l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 », le redressement de nos finances publiques et la volonté de rapprocher l'action publique de chaque terroir.

La loi nous oblige à la transparence. À cet effet, chaque citoyen doit pouvoir disposer d'une information complète et sincère sur les décisions prises en son nom, d'autant qu'il contribue au financement de l'État et qu'il est le premier concerné par les politiques publiques.

Ce budget citoyen a été conçu dans cet esprit. Je vous invite à le lire et en discuter autour de vous, dans les écoles, les universités, les marchés, les associations et les foyers religieux. Je vous invite également à le faire circuler le plus largement possible.

CHEIKH DIBA

Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan

BUDGET CITOYEN 2027

Introduction

Le budget citoyen présente, avec des mots simples, la manière dont le budget de l'État est préparé et ce qu'il contient. Il permet au lecteur de comprendre comment l'État prévoit de collecter et de dépenser l'argent public au cours de l'année.

Muni de ces connaissances, chacun peut prendre part aux débats sur le budget, interpeller ses élus et suivre la réalisation des projets annoncés dans sa localité.

L'édition de l'année 2027 met l'accent sur la poursuite des orientations de l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 » (ANT) et du Plan de Redressement économique et social (PRES), sur la consolidation des finances publiques et sur la territorialisation des politiques publiques à travers les investissements dans les pôles territoriaux.

Elle poursuit trois objectifs

1. aider le citoyen à s'approprier le budget de l'État ;
2. donner une information juste et vérifiable ;
3. renforcer la confiance des populations et leur engagement citoyen.

Le document s'articule autour des points suivants

- le rappel de quelques généralités sur le budget ;
- le processus de préparation du budget ;
- la présentation du budget 2027 (contexte et grandes orientations) ;
- le budget 2027 en chiffres ;
- l'accompagnement des collectivités territoriales ;
- quelques mesures nouvelles de la loi de finances ;
- la participation du citoyen au processus budgétaire.



BASSIROU SARR
Ministre chargé du Budget

CHAPITRE I

Rappel de quelques généralités

I.1 Qu'appelle-t-on loi de finances ?

La loi de finances est le texte officiel qui indique d'où viendra l'argent de l'État et comment il sera dépensé pendant l'année. Le Gouvernement la prépare, l'Assemblée nationale la vote.

Il en existe trois sortes :

- **la loi de finances initiale (LFI)** : c'est le budget de départ de l'année, du 1er janvier au 31 décembre ;
- **la loi de finances rectificative (LFR)** : elle modifie le budget en cours d'année lorsque les prévisions changent (recettes plus faibles ou plus fortes que prévu, dépenses urgentes nouvelles) ;
- **la loi de règlement (LR)** : votée après la clôture de l'année, elle constate ce qui a réellement été encaissé et dépensé par rapport aux prévisions.

I.2 Qu'est-ce que le budget de l'État ?

Le budget de l'État est le détail chiffré de la loi de finances. Il présente, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année, les recettes que l'État compte recevoir et l'usage qui en sera fait.

Les principales recettes de l'État

- les impôts payés par les salariés, les commerçants et les entreprises ;
- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) payée sur les produits et services consommés ;
- les droits de douane sur les marchandises importées ;
- les droits d'accises sur le tabac, l'alcool, les boissons sucrées, etc. ;
- les revenus du pétrole, du gaz et des mines ;
- les amendes, les redevances et les dividendes des entreprises publiques ;
- les dons et les emprunts obtenus auprès des partenaires.

Les principales dépenses de l'État

- le paiement des salaires et des cotisations sociales des agents de l'État ;
- la construction d'écoles, de routes, d'hôpitaux, de marchés, de forages, de casernes et de commissariats ;
- le soutien au monde rural (engrais, semences, matériel agricole, campagne arachidière) ;
- les bourses des étudiants et les bourses de sécurité familiale ;
- les subventions à l'électricité, au gaz butane et aux denrées de première nécessité ;
- les transferts aux collectivités territoriales ;
- l'appui aux établissements et entreprises publics ;
- les contributions du Sénégal aux organisations internationales dont il est membre ;
- le remboursement de la dette de l'État.

I.3 Quelques notions à retenir

- **Déficit budgétaire** : situation dans laquelle l'État prévoit de dépenser plus qu'il ne collecte. Il se traduit par un besoin de financement qui oblige l'État à recourir à l'emprunt.
- **Dette publique** : ensemble des sommes que l'État a empruntées et qu'il doit rembourser.
- **Dépenses fiscales** : réductions ou exonérations d'impôts accordées à certaines entreprises ou personnes pour encourager l'investissement ou soutenir un secteur. Elles aident l'économie mais diminuent les recettes de l'État.
- **Taux de croissance** : il indique si l'économie a produit plus (taux positif) ou moins (taux négatif) que l'année précédente.
- **Inflation** : hausse générale et durable des prix. Avec la même somme, Fatou remplit moins bien son panier au marché.
- **Produit intérieur brut (PIB)** : la richesse créée dans le pays en une année.
- **Taux de pression fiscale** : part de la richesse nationale prélevée par l'État sous forme d'impôts et de taxes.
- **Prêt concessionnel** : prêt accordé à un taux plus bas que celui du marché, avec un long délai de remboursement, en général par la Banque mondiale ou la Banque africaine de Développement.

- **Marché financier** : lieu, souvent informatisé, où les États et les entreprises empruntent de l'argent auprès des investisseurs. Ce n'est pas un marché comme Sandaga ou Ocass : on n'y vend ni poisson ni riz, mais des titres et des obligations.

I.4 Qu'est-ce qu'un budget-programme ?

Le budget-programme lie l'argent dépensé aux résultats obtenus. Chaque ministère reçoit des crédits (son budget) pour atteindre des objectifs précis et rend compte, en fin d'année, de ce qu'il a fait de cet argent.

Par exemple, le ministère de l'Agriculture peut se fixer comme résultat l'augmentation de la production de riz. Il définit alors un programme, décomposé en actions puis en activités, placé sous l'autorité d'un responsable de programme. Celui-ci prépare un Projet annuel de Performance (PAP) qui précise les activités prévues, leur coût et les résultats attendus.

Les PAP de tous les ministères sont déposés à l'Assemblée nationale avec le projet de loi de finances, ce qui permet aux députés de savoir ce que chaque ministre s'engage à réaliser.

En fin d'année, un Rapport annuel de Performance (RAP) compare ce qui a été réalisé à ce qui était prévu dans le PAP.

I.5 Les grands principes du budget

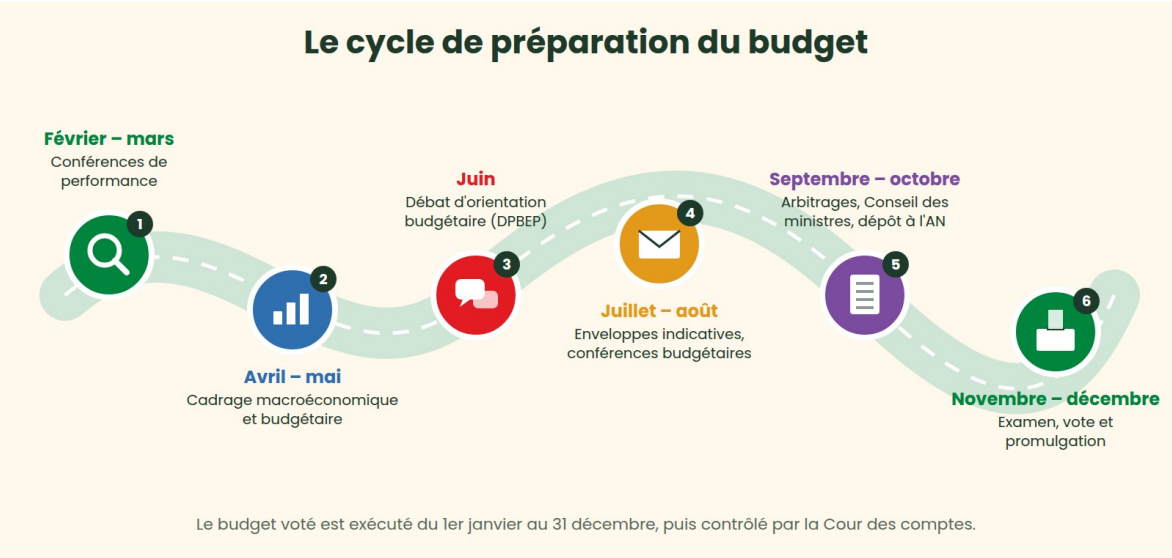
Principe	Ce qu'il signifie
Annualité	Le budget est voté chaque année et exécuté de janvier à décembre de l'année.
Unité	Toutes les recettes et toutes les dépenses de l'État figurent dans un seul document qui est appelé « loi de finances ».
Universalité	Les recettes et les dépenses sont présentées sans compensation, et une recette ne finance pas une dépense déterminée (les comptes spéciaux du Trésor font exception, par exemple le Fonds national de Retraites qui est alimenté par les cotisations des agents fonctionnaires ne sert que pour le paiement des pensions de retraite).

Principe	Ce qu'il signifie
Spécialité	Les crédits sont votés pour des programmes précis et ne peuvent pas être utilisés librement à d'autres fins.
Équilibre	Les ressources et les charges doivent être présentées de façon équilibrée.
Sincérité	Les recettes et les dépenses sont estimées honnêtement, avec les informations disponibles au moment de la préparation.

CHAPITRE II

Processus de préparation du budget

La préparation du budget est coordonnée par le ministère en charge du Budget, avec tous les ministères et les institutions (Présidence de la République, Assemblée nationale, Cour des comptes, etc.). Elle suit un calendrier précis, résumé ci-dessous.



II.1 La programmation budgétaire (février à juin)

- **Conférences de performance** : on examine les résultats du dernier budget, à partir de l'argent réellement dépensé et des activités réalisées et des effets de ces résultats sur la communauté, pour savoir ce qui a marché et ce qui doit être corrigé.
- **Cadrage macroéconomique et budgétaire** : chaque ministère présente ses besoins et les résultats visés pour les trois années à venir. L'État estime, en face, ce qu'il pourra réellement collecter sur la même période.
- **Débat d'orientation budgétaire (DOB)** : avant la fin du deuxième trimestre, le Gouvernement présente aux députés le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), qui, tenant compte de l'environnement international, fixe les grandes masses de recettes et de dépenses pour les trois années suivantes.

II.2 L'élaboration du projet de loi de finances (juillet à octobre)

Sur la base du DPBEP, le ministère des Finances et du Budget détermine et notifie à chaque ministère une enveloppe budgétaire indicative. Des conférences budgétaires réunissent ensuite chaque ministère et la Direction générale du Budget pour discuter des priorités et ajuster les montants.

Lorsqu'une dépense urgente ou importante n'entre pas dans l'enveloppe, le Premier ministre ou le ministre des Finances et du Budget peut accorder des crédits supplémentaires : ce sont les arbitrages.

Le projet de budget final est adopté en Conseil des ministres puis déposé à l'Assemblée nationale. C'est la fin de la phase administrative.

II.3 Le vote du budget (octobre à décembre)

Le projet de budget est d'abord examiné par la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire et par les autres commissions, en présence des ministres venus défendre leurs budgets. Viennent ensuite les séances plénières, où l'ensemble des députés débat et vote le budget de chaque ministère et institution, puis la loi de finances dans son ensemble.

Le Président de la République promulgue ensuite la loi, qui est publiée au Journal officiel. Le budget peut alors être exécuté dès le 1er janvier.

II.4 L'exécution et le contrôle

En cours d'année, les ministres et les responsables de programme engagent les dépenses, et le Trésor public les paie. Les rapports trimestriels d'exécution budgétaire permettent à chacun de suivre l'avancement.

Après la clôture de l'année, la Cour des comptes contrôle la gestion, produit un rapport sur l'exécution des lois de finances et donne son avis sur les rapports annuels de performance et le document portant déclaration générale de conformité. Par la suite, l'Assemblée nationale vote la loi de règlement.

CHAPITRE III

Présentation du budget 2027

III.1 Contexte de préparation du budget

Le budget 2027 est préparé dans un contexte de net ralentissement de l'activité (croissance attendue de 2,4 % en 2027), conséquence directe de la flambée des prix du pétrole et du gaz liée à la crise au Moyen-Orient, et de fortes tensions sur les finances publiques. Il intervient également après l'accord technique conclu le 1er septembre 2026 avec le FMI pour un nouveau programme économique et financier 2027-2029, assorti d'un financement de 1 243 milliards FCFA sur la période.



MASSAMBA DIENG
Directeur général du Budget

III.2 Grandes orientations

Le projet de loi de finances 2027 s'articule autour des objectifs suivants :

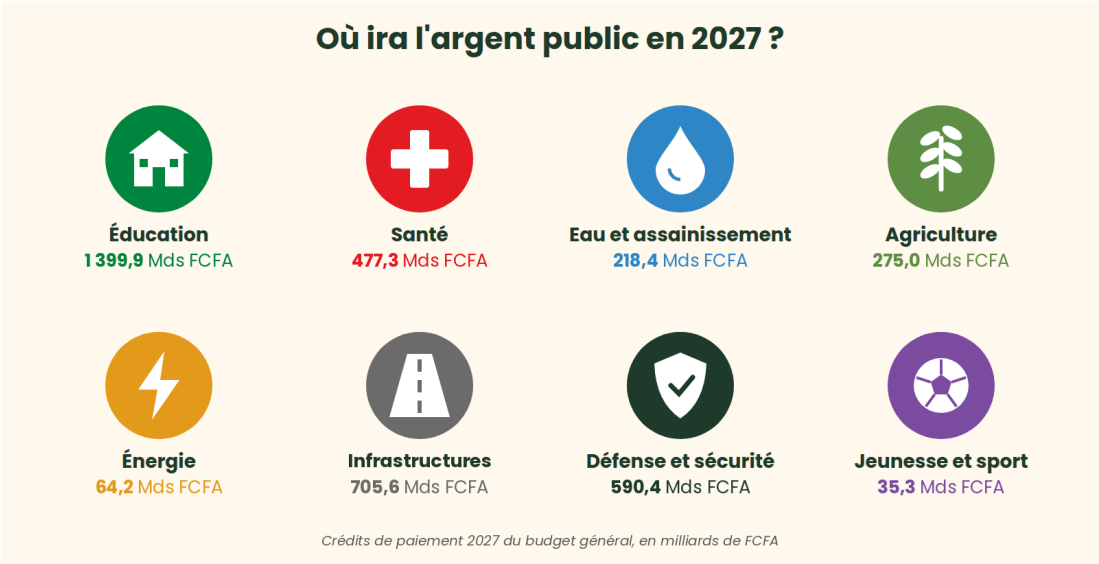
1. le renforcement de la mobilisation des recettes ;
2. la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique ;
3. le traitement de la dette ;
4. la protection des populations vulnérables ;
5. le soutien aux investissements prioritaires.

Orientations budgétaires

Pour restaurer la crédibilité et la viabilité des finances publiques, le budget 2027 retient les mesures suivantes :

- **le renforcement de la soutenabilité des finances publiques**, avec un déficit ramené à 4,7 % du PIB en 2027 ;
- **le renforcement de l'autonomie financière de l'État**, avec, entre autres, la réduction ciblée des exonérations fiscales et la taxation des prestations de services numériques étrangers ;
- **la rationalisation des dépenses publiques** : il s'agira notamment de réduire les dépenses de fonctionnement non obligatoires, de privilégier les dépenses des secteurs sociaux et des forces de défense et de sécurité, d'améliorer les dispositifs de protection sociale et de soutien à l'énergie ;
- **la consolidation de la crédibilité budgétaire** : le budget 2027 privilégie l'apurement progressif des arriérés de paiement, la prévention de l'accumulation de nouveaux arriérés et le renforcement des mécanismes de contrôle des engagements.

Orientations sectorielles

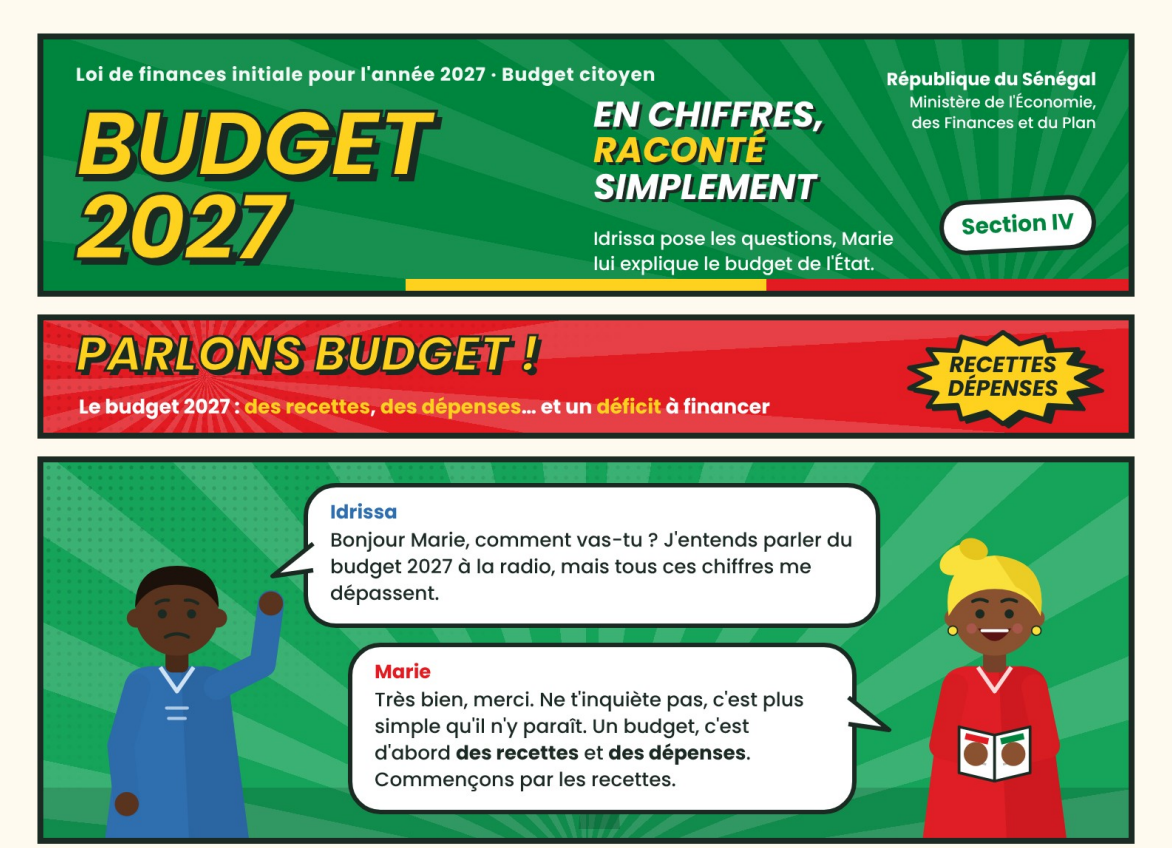


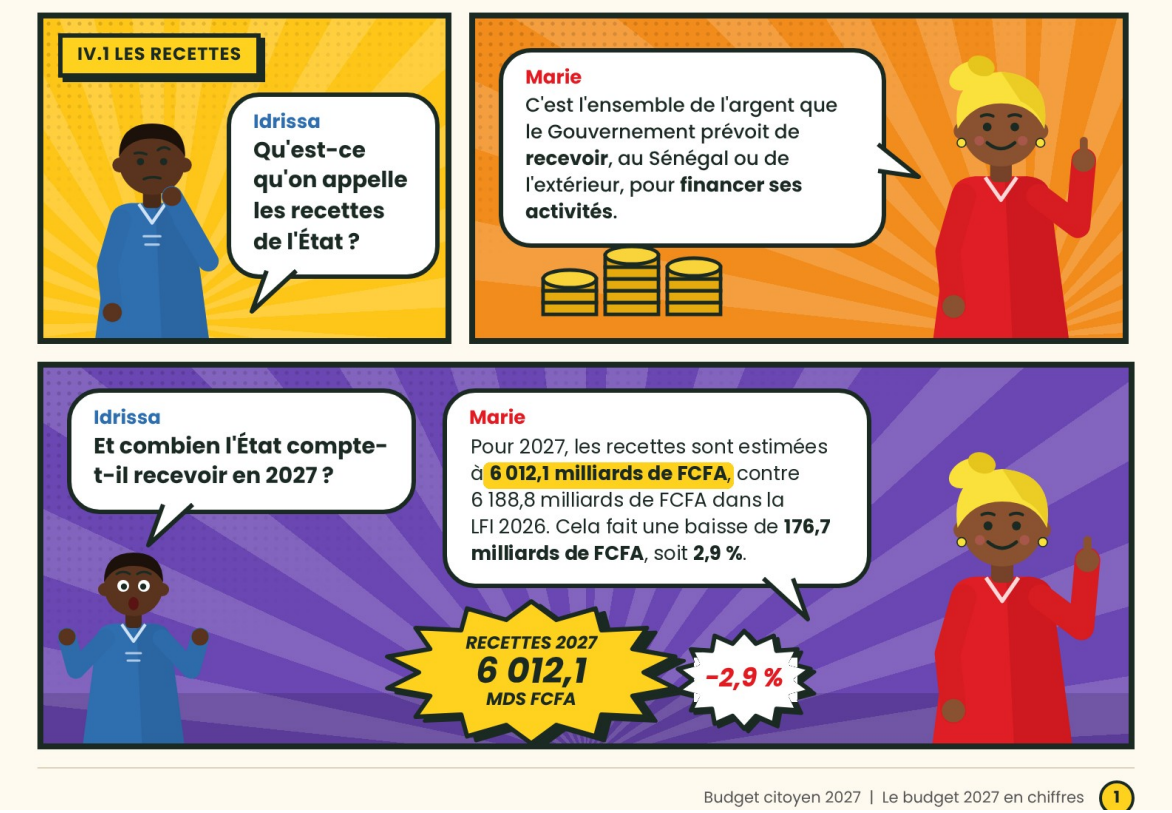
- **Éducation, enseignement supérieur et formation professionnelle** : remplacement des abris provisoires, lot 4 (3,05 milliards FCFA), poursuite des chantiers des universités de Matam, du Sénégal oriental et du Sine-Saloum (3,9 milliards FCFA) et Projet d'Appui aux Jeunes pour la Promotion de l'Emploi en Milieu Rural – PAJER (310 millions FCFA) ;
- **Santé et action sociale** : construction de quatre nouveaux hôpitaux (91,1 milliards FCFA), construction et équipement de centres de santé, dont 35 nouveaux (12,8 milliards FCFA), doublement de l'enveloppe des bourses de sécurité familiale, portée à 140 milliards FCFA pour 1 000 649 ménages, et projet d'appui à la protection sociale adaptative (20 milliards FCFA) ;
- **Agriculture, élevage et pêche** : subvention du prix au producteur du riz paddy (2,9 milliards FCFA), création de coopératives agricoles communautaires (2,3 milliards FCFA), amélioration de la chaîne de valeur lait (1,1 milliard FCFA) et appui à la transformation agroalimentaire (24,7 milliards FCFA) ;
- **Eau et assainissement** : poursuite du Grand transfert d'eau sur 270 km (8,9 milliards FCFA), adduction d'eau potable en milieux urbain et rural (2,4 milliards FCFA), renforcement de la distribution d'eau potable en milieu rural (13,4 milliards FCFA), dépollution de la baie de Hann (41,6 milliards FCFA), drainage des eaux pluviales de Touba (21 milliards FCFA) et gestion des eaux pluviales, PROGEP phase 2 (19,9 milliards FCFA) ;
- **Énergie** : réforme progressive des subventions pour en ramener le coût à 1 % du PIB au plus d'ici 2029, tarif social de l'électricité pour les petits consommateurs, maintien du soutien au gaz butane domestique, baisse des coûts de production grâce au gaz et aux énergies renouvelables, et programme national d'éclairage public (25 milliards FCFA) ;
- **Jeunesse, emploi et sport** : amélioration de l'accès des jeunes et des femmes à la formation, au financement et à l'accompagnement, soutien à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale et solidaire ;
- **Infrastructures et désenclavement** : autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis (108,2 milliards FCFA), second pont de Ziguinchor (27,3 milliards FCFA), pont de Rosso (8,2 milliards FCFA), réhabilitation du pont Émile Badiane et route Sendou-Bargny-Ndayane (5 milliards FCFA chacun), réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Tambacounda, route du Dandé Mayo et Boucle du Fouladou ;
- **Justice, défense, sécurité et diplomatie** : construction du Complexe diplomatique à Banjul (500 millions FCFA), construction d'infrastructures militaires dans l'Est du Sénégal, dénommé « Projet d'Infrastructure PIVOT EST » (11,1 milliards FCFA), construction, réhabilitation et équipement des gouvernances, préfectures et sous-préfectures (1,9 milliard FCFA), sécurisation et modernisation des établissements pénitentiaires (5,4 milliards FCFA), préparation des prochaines échéances électorales et meilleur accès à la justice.

CHAPITRE IV

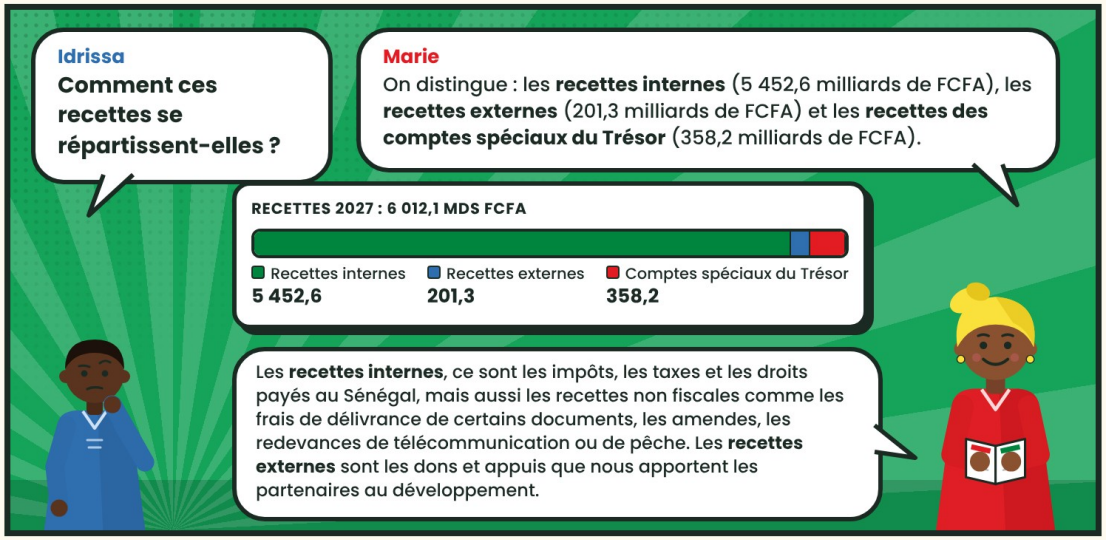
Le budget 2027 en chiffres

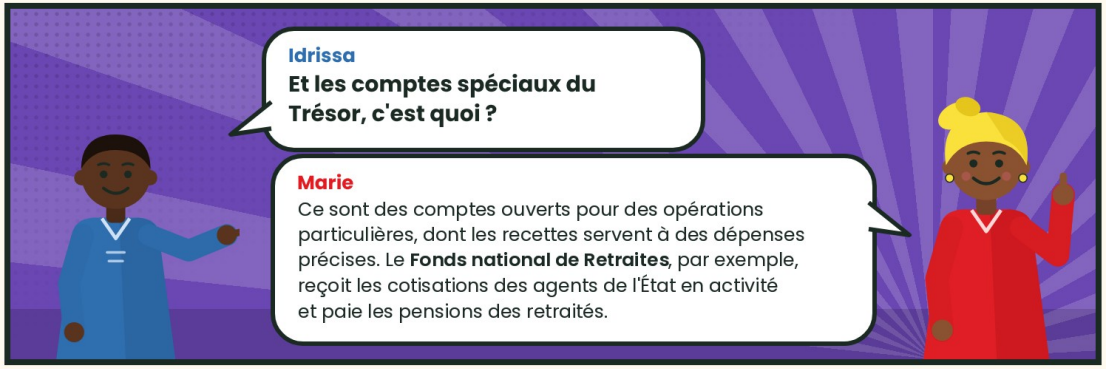
IV.1 Les recettes




IV.1 LES RECETTES
Idrissa
Qu'est-ce qu'on appelle les recettes de l'État ?
Marie
C'est l'ensemble de l'argent que le Gouvernement prévoit de recevoir, au Sénégal ou de l'extérieur, pour financer ses activités.
Idrissa
Et combien l'État compte-t-il recevoir en 2027 ?
Marie
Pour 2027, les recettes sont estimées à 6 012,1 milliards de FCFA, contre 6 188,8 milliards de FCFA dans la LFI 2026. Cela fait une baisse de 176,7 milliards de FCFA, soit 2,9 %.
RECETTES 2027
6 012,1
MDS FCFA
-2,9 %
Budget citoyen 2027 | Le budget 2027 en chiffres
1


IV.1
LE BUDGET 2027 EN CHIFFRES
LES RECETTES (SUITE)
?!
Idrissa
D'où vient cette baisse ?
Marie
Elle s'explique surtout par :
-508,9 Mds FCFA
la baisse des impôts indirects (TVA, douane...)
+52,1 Mds FCFA
la hausse des recettes non fiscales et autres recettes (dividendes, revenus du domaine de l'État...)
+101,5 Mds FCFA
la hausse des recettes des comptes spéciaux du Trésor
+168,7 Mds FCFA
la hausse des impôts directs (salaires, revenus, bénéfices)





Budget citoyen 2027 | Le budget 2027 en chiffres 2

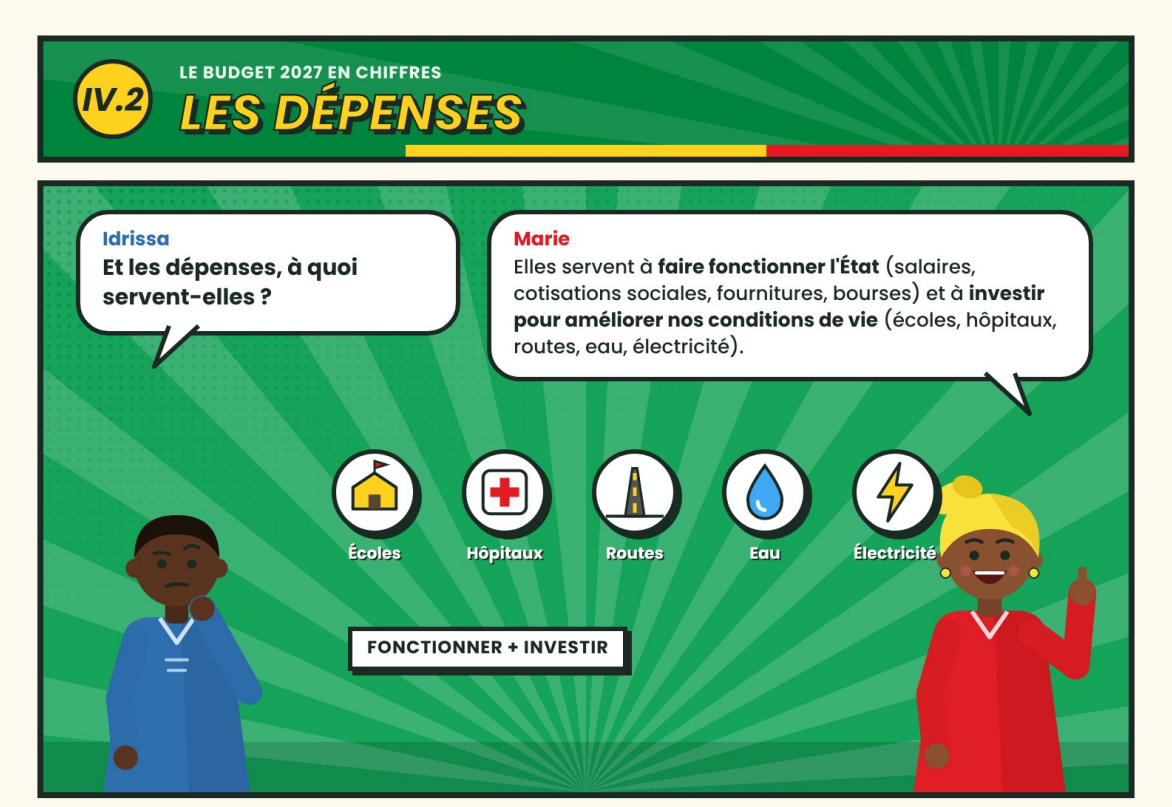
Tableau 1 : principales catégories de recettes (en milliards de FCFA)

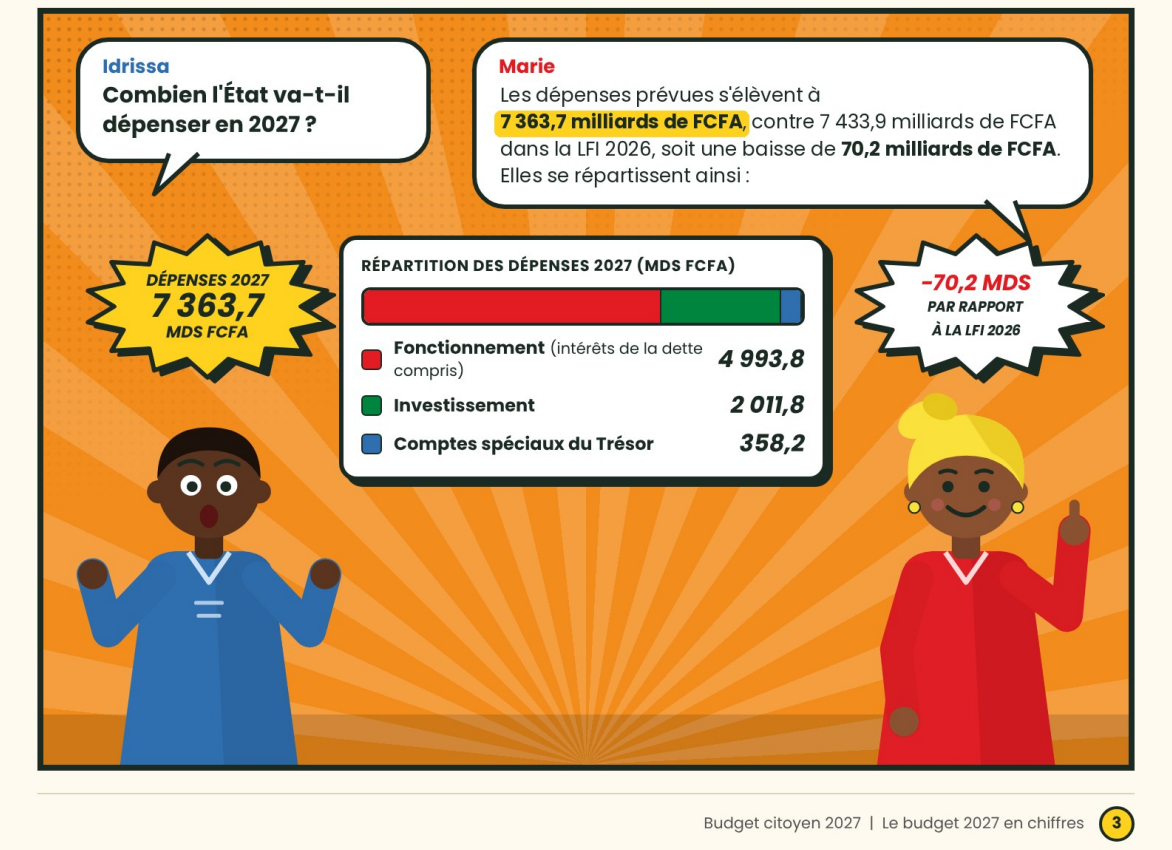
Rubriques	LFI 2026	Budget 2027	Évolution
A. Recettes du budget général	**5 932,2**	**5 653,9**	**-278,3**
Recettes internes	**5 740,7**	**5 452,6**	**-288,1**
Recettes fiscales (impôts et taxes)	5 384,8	5 044,6	-340,2
dont impôts directs (sur les salaires, revenus et bénéfices)	*1 907,7*	*2 076,4*	*+168,7*
dont impôts indirects et droits de douane (TVA, accises, taxes sur les importations…)	*3 477,1*	*2 968,2*	*-508,9*
Recettes non fiscales et autres recettes (revenus des entreprises publiques et du domaine, dividendes, redevances, amendes…)	355,9	408,0	+52,1
Recettes externes	**191,5**	**201,3**	**+9,8**
Dons budgétaires (appuis des partenaires au budget)	46,3	46,3	0,0
Dons en capital (dons des partenaires pour financer des projets)	145,2	155,0	+9,8
B. Recettes des comptes spéciaux du Trésor (ex. : cotisations retraite)	**256,7**	**358,2**	**+101,5**
Total des recettes (A + B)	**6 188,8**	**6 012,1**	**-176,7**

IV.2 Les dépenses

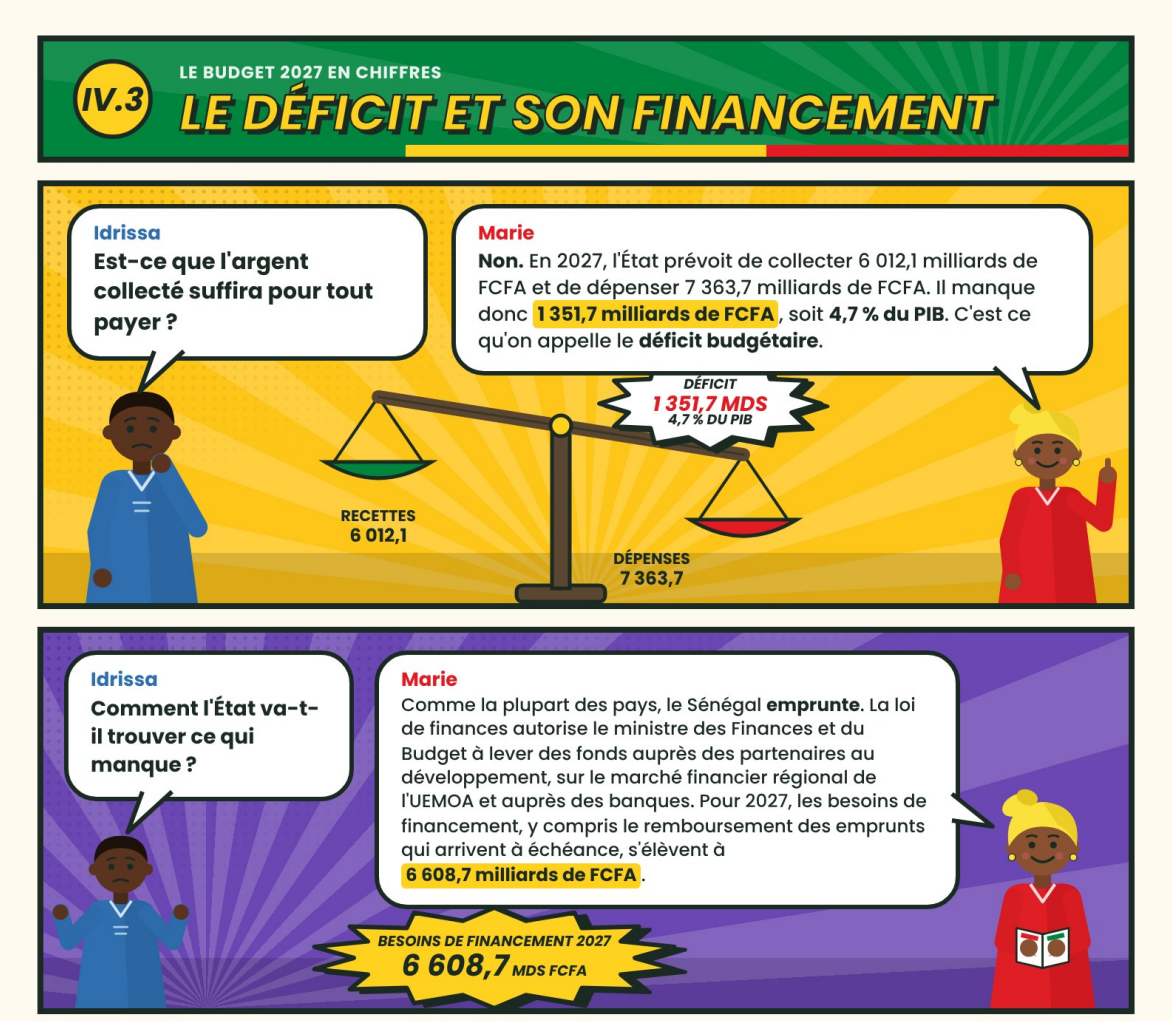
Tableau 2 : principales catégories de dépenses (en milliards de FCFA)

Rubriques	LFI 2026	Budget 2027	Évolution
A. Dépenses du budget général	**7 177,3**	**7 005,6**	**-171,7**
Intérêts de la dette publique (coût des emprunts)	1 190,6	1 303,9	+113,3
Dépenses de personnel (salaires des agents de l'État)	1 532,8	1 596,2	+63,4
Acquisitions de biens et services (fonctionnement : fournitures, entretien, carburant…)	389,5	539,6	+150,1
Transferts courants (subventions, bourses, appuis aux collectivités et aux agences…)	1 260,5	1 554,1	+293,6
Investissements financés sur ressources internes (payés par l'État lui-même)	1 448,9	956,8	-492,1
Investissements financés sur ressources externes (prêts et dons des partenaires)	1 355,0	1 055,0	-300,0
B. Dépenses des comptes spéciaux du Trésor (ex. : pensions de retraite)	**256,7**	**358,2**	**+101,5**
Total des dépenses (A + B)	**7 433,9**	**7 363,7**	**-70,2**


IV.2
LE BUDGET 2027 EN CHIFFRES
LES DÉPENSES
Idrissa
Et les dépenses, à quoi servent-elles ?
Marie
Elles servent à faire fonctionner l'État (salaires, cotisations sociales, fournitures, bourses) et à investir pour améliorer nos conditions de vie (écoles, hôpitaux, routes, eau, électricité).
Écoles
Hôpitaux
Routes
Eau
Électricité
FONCTIONNER + INVESTIR


Idrissa
Combien l'État va-t-il dépenser en 2027 ?
Marie
Les dépenses prévues s'élèvent à 7 363,7 milliards de FCFA, contre 7 433,9 milliards de FCFA dans la LFI 2026, soit une baisse de 70,2 milliards de FCFA. Elles se répartissent ainsi :
DÉPENSES 2027
7 363,7
MDS FCFA
RÉPARTITION DES DÉPENSES 2027 (MDS FCFA)
Fonctionnement (intérêts de la dette compris) 4 993,8
Investissement 2 011,8
Comptes spéciaux du Trésor 358,2
-70,2 MDS
PAR RAPPORT
À LA LFI 2026
Budget citoyen 2027 | Le budget 2027 en chiffres
3

IV.3 Le déficit et son financement



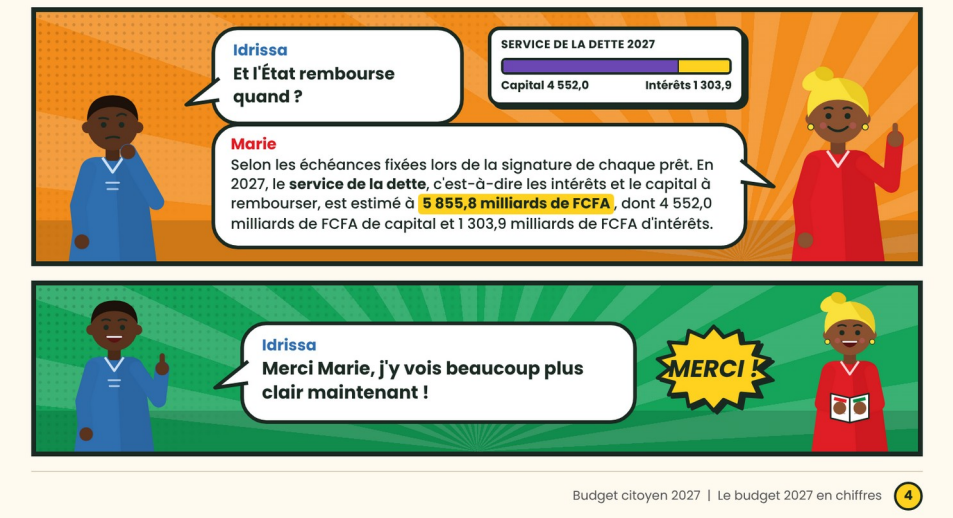
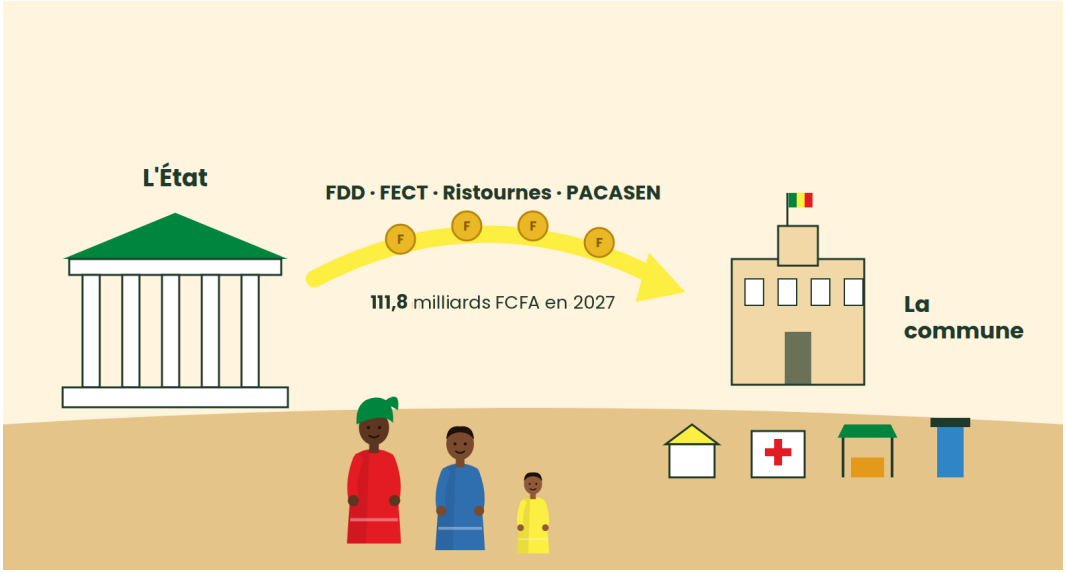


Tableau 3 : équilibre général du budget 2027 (en milliards de FCFA)

Rubriques	LFI 2026	Budget 2027
Total des recettes	**6 188,8**	**6 012,1**
Total des dépenses	**7 433,9**	**7 363,7**
Déficit budgétaire (dépenses moins recettes)	**1 245,1**	**1 351,7**
Déficit en % du PIB (part de la richesse nationale)	5,4 %	4,7 %
Remboursement du capital de la dette	4 307,4	4 552,0
Autres besoins (apurement d'arriérés intérieurs, prêts rétrocédés, déficit OPEX)	522,8	705,0
Besoin total de financement (à couvrir surtout par des emprunts)	**6 075,2**	**6 608,7**

CHAPITRE V

Accompagnement des collectivités territoriales



Les communes et les départements exercent des compétences générales et neuf compétences transférées par l'État :

- la gestion et l'utilisation du domaine privé de l'État, du domaine public et du domaine national ;
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- la santé, la population et l'action sociale ;
- la jeunesse, les sports et les loisirs ;
- la culture ;
- l'éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle ;
- la planification ;
- l'aménagement du territoire ;
- l'urbanisme et l'habitat.

Pour aider les maires et les présidents de conseil départemental à faire face à ces responsabilités, l'État met à leur disposition plusieurs mécanismes de financement. Leur répartition tient compte de la taille de chaque collectivité, de sa population, de sa capacité à mobiliser ses propres ressources et de ses performances. En 2027, c'est un montant global de **111,8 milliards de FCFA** qui est consacré à cet accompagnement.

En plus de cette dotation, l'État réalise directement dans les régions des investissements répartis par souci d'équité territoriale : marchés, lycées, centres de formation, hôpitaux, routes, ouvrages hydrauliques. En 2027, on peut citer l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis, le second pont de Ziguinchor, le pont de Rosso, le drainage des eaux pluviales de Touba et l'assainissement du pôle urbain de Diamniadio pour un montant de 196,6 milliards FCFA.

CHAPITRE VI

Quelques mesures nouvelles de la loi de finances 2027

Mesures fiscales

- l'entrée en vigueur du marquage fiscal sur les boissons sucrées, les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les cigarettes et les eaux minérales ;
- la taxation des prestations de services numériques étrangers et la réforme de la fiscalité foncière et immobilière ;
- la pleine application de la Contribution de Solidarité économique (CSE) et l'enregistrement des téléphones (IMEI) pour lutter contre la fraude.

Avec les autres mesures du Plan de Redressement économique et social, elles devraient rapporter **315,0 milliards de FCFA** à l'État en 2027.

Mesures sociales

- **bourses de sécurité familiale** : 1 000 649 ménages bénéficiaires pour 140 milliards de FCFA, contre 70 milliards de FCFA en 2026 ;

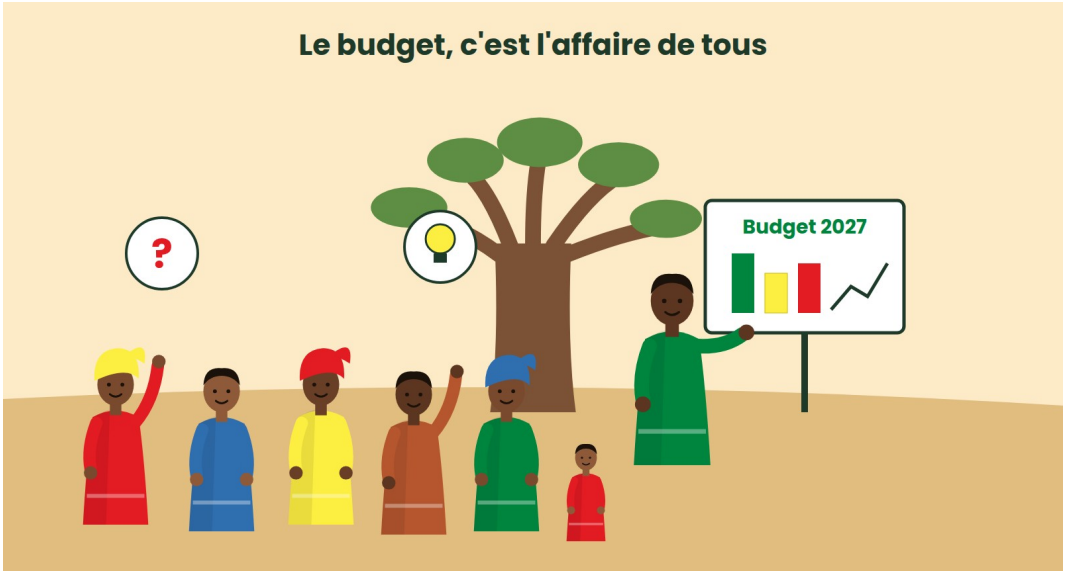
- **couverture maladie universelle** : extension de la couverture sanitaire universelle et développement de la santé communautaire ;
- **subventions à l'énergie** : réforme progressive pour en ramener le coût à 1 % du PIB au plus d'ici 2029, avec un tarif social de l'électricité et le maintien du gaz butane domestique, une partie des économies étant réaffectée aux bourses de sécurité familiale ;
- **projet d'appui à la protection sociale adaptative (PAPSA)** : 20 milliards de FCFA.

Mesures en faveur de l'économie et de l'emploi

- l'apurement de 480 milliards de FCFA d'arriérés intérieurs, notamment ceux dus aux entreprises privées ;
- la prorogation jusqu'au 31 décembre 2027 du statut de l'Entreprise franche d'exportation.

CHAPITRE VII

Comment le citoyen peut-il participer au processus budgétaire ?



Le budget est préparé et voté au nom des citoyens. Chacun peut faire entendre ses besoins et vérifier que l'argent public est bien utilisé.

- **Par ses députés** : avant le débat d'orientation budgétaire et pendant l'examen de la loi de finances, les députés peuvent recueillir les préoccupations de leurs circonscriptions et les porter à l'Assemblée nationale.
- **Par sa collectivité** : les séances du conseil municipal ou départemental sont publiques. Le citoyen peut y assister, consulter le budget de sa commune et participer, là où il existe, au budget participatif, qui permet aux habitants de proposer et de choisir certains projets financés par la commune.
- **Par les services déconcentrés de l'État** : gouverneurs, préfets, sous-préfets et services régionaux recensent les besoins en infrastructures et en équipements et les transmettent aux décideurs.

- **Par la société civile et les médias** : associations, organisations de jeunes et de femmes, radios communautaires et presse suivent l'exécution des projets et relaient les attentes des populations.
- **En s'informant** : les documents budgétaires (loi de finances, rapports trimestriels d'exécution, rapports annuels de performance) sont publiés sur les sites du ministère des Finances et du Budget.

Enfin, **payer ses impôts et ses taxes, c'est aussi participer** : sans ces contributions, l'État ne peut ni construire d'écoles ni payer ses enseignants.

BUDGET CITOYEN 2027

Glossaire

Terme	Définition
Arbitrage	Décision prise par le Premier ministre ou le ministre des Finances pour accorder ou refuser des crédits demandés par un ministère.
Autorisation d'engagement	Montant maximum de dépenses qu'un ministère peut engager pour un projet, y compris sur plusieurs années.
Crédit de paiement	Montant qui peut effectivement être payé dans l'année.
Compte spécial du Trésor	Compte retraçant des recettes réservées à des dépenses précises.
DPBEP	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle, qui fixe les grandes masses du budget sur trois ans.
Masse salariale	Total des salaires et des cotisations versés aux agents de l'État.
PAP/RAP	Projet annuel de Performance / Rapport annuel de Performance d'un programme.
Service de la dette	Somme des intérêts et du capital à rembourser dans l'année.
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine, dont le Sénégal est membre.

BUDGET CITOYEN 2027

Informations utiles

Pour consulter les documents budgétaires :

Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
www.finances.gouv.sn

Direction générale du Budget
budget.sec.gouv.sn

BUDGET CITOYEN 2027

Le budget de l'État expliqué à tous

Le budget est préparé et voté au nom des citoyens. Chacun peut faire entendre ses besoins et vérifier que l'argent public est bien utilisé.

Pour consulter les documents budgétaires

www.finances.gouv.sn
budget.sec.gouv.sn

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
Direction générale du Budget